

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 avril 2026  
Délibération n°2026 – 04 – 04

Nombre de Conseillers :

En exercice : 11  
Présents : 11  
Votants : 11

Vote

Pour : 11  
Contre : 0  
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LAURENT SUR OUST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Rémi MICHEL, Maire.

Date de convocation : 07 avril 2026

Présents : Rémi MICHEL, BRULE Corinne, Gilles DEFONTAINE, LE GOFF Tony, PERRET Morgane, Géraldine OLIVIER, ASFEZ Peggy, Josiane BERTHET, Bruno COUPLÉ, Sébastien GUIMENÉ, Brice LEMASSON.

Absents :

MME PERRET Morgane a été élue secrétaire de séance

Invité : monsieur David BIORET, conseiller aux décideurs locaux

**OBJET** : Reprise anticipée des résultats 2025 pour le budget principal de la commune– affectation provisoire des résultats

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

*Considérant* que le budget primitif est voté avec reprise anticipée des résultats si le compte financier unique N-1 n'a pas encore été adopté au moment du vote du budget primitif

*Considérant* que les résultats de l'exercice précédent peuvent être estimés à l'issue de la journée complémentaire, après le 21 janvier, avant l'adoption du compte financier unique. Ainsi, au moment du vote du budget primitif, la collectivité vote avec reprise anticipée des résultats, La procédure de reprise anticipée se distingue de la procédure normale en ce que l'affectation en réserve au compte 1068 reste une prévision jusqu'à la production de la délibération d'affectation de résultat définitive intervenant après le vote du compte financier unique

*Considérant* que les résultats peuvent être estimés comme suit pour le budget principal et les budgets annexes

**Budget principal**

Fonctionnement	
Résultat reporté	+ 55 782,04
Dépenses 2025	342 166,41
Recettes 2025	379 982,81
Résultat d'exécution	+ 37 816,40
Résultat de clôture	+ 93 598,44
Investissement	
Résultat reporté	- 6 246,43
Dépenses 2025	92 722,36
Recettes 2025	194 779,59
Résultat d'exécution	+ 102 057,23
Résultat de clôture	+ 95 810,80
Solde reste à réaliser	- 78 400,27 (dépenses :209 193,27 / recettes : 130 793,00)
Besoin net la section d'investissement	0,00
Affectation provisoire proposée	Report en section d'investissement (C/ R001) : + 95 810,80 Affectation du résultat (C/1068) : 70 000 Report en section de fonctionnement (C/ R002) : + 93 598,44

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le

ID : 056-215602244-20260428-2026\_04\_04-DE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

-**APPROUVE** l'affectation du résultat provisoire pour chacun des budgets présentés ci-dessus ;

- **PRÉCISE** qu'une délibération d'affectation du résultat définitive sera produite lorsque les comptes financiers uniques seront votés, à l'appui de la délibération d'affectation définitive, il sera établi, le cas échéant, le titre d'affectation au compte 1068 ;

- **DIT QUE** s'il est constaté une différence lors du vote du compte financier unique dans les résultats, alors l'assemblée délibérante devra procéder à la régularisation des résultats par décision modificative.

Fait et délibéré à St Laurent sur Oust  
le 27/04/2026

Certifié exécutoire

Le Maire  
Rémi MICHEL

